



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00163

Numéro SIREN : 353 085 145

Nom ou dénomination : SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2012 sous le numéro de dépôt A2012/030386

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** 30386  
**LYON**



4260824

**Dénomination :** SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE  
REVISION - SAFIR  
**Adresse :** 9 rue Des Tuiliers 69003 Lyon -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1990B00163  
**n° d'identification :** 353 085 145  
**n° de dépôt :** A2012/030386  
**Date du dépôt :** 17/12/2012

**Pièce :** Ordonnance du Président



4260824

62-03  
SAFIR

Q me Truiliers  
69003 - LYON

12 09 2700

11 DEC. 2012

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**



5€

AU54131

Les soussignés :

- Monsieur **Philip FANGET**, agissant en qualité d'Administrateur de la Société dénommée SA ELFA,
- Monsieur **Driss ELBAZ**, agissant en qualité de Président de la Société dénommée SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR,

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société SA ELFA, Société Anonyme au capital de 38 200 euros, dont le siège est 9, rue des Tuiliers, (69003) LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 440 843 266 RCS LYON,

Et, la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR, Société par actions simplifiée au capital de 115 000 euros, dont le siège est 9, rue des Tuiliers, (69003) LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 353 085 145 RCS LYON,

étudient un projet de fusion par absorption de la Société SA ELFA par la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR.

La Société SA ELFA ferait apport à la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR attribuerait aux actionnaires de la Société SA ELFA des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux Sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et R. 236-6 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la Société SA ELFA, Société absorbée, et la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR Société absorbante,

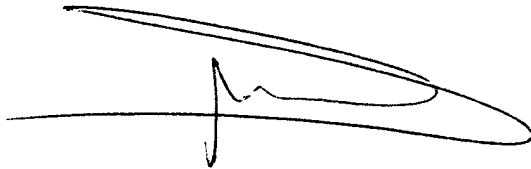
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la Société SA ELFA à la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Nous vous proposons de bien vouloir nommer Monsieur Xavier BOUSQUET, demeurant professionnellement 5, avenue Edouard MILLAUD, (69290) CRAPONNE.

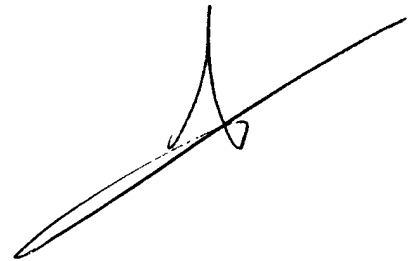
Une note annexe décrivant l'opération projetée et les Sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

A LYON,  
Le 28 Novembre 2012.

**Driss ELBAZ**

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with a small loop and a vertical line extending downwards from the center.

**Philip FANGET**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long diagonal stroke with a small loop and a vertical line extending upwards from the center.

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE  
EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION**

**I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES APPORTS ENVISAGES ET LES  
ACTIVITES DES SOCIETES CONCERNEES**

**ACTIVITES**

. SA ELFA, Société absorbée :

Exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 Septembre 1945.

. SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR, Société absorbante :

Exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 Septembre 1945.

**NATURE DES APPORTS**

La Société SA ELFA ferait apport à la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR de l'ensemble de ses éléments d'actif incorporels et corporels comprenant notamment :

|                               |                       |             |
|-------------------------------|-----------------------|-------------|
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES : | Autres participations | 1 067 143 € |
| VALEURS MOBILIERES :          | Valeurs mobilières    | 170 €       |

**II - VALEUR APPROXIMATIVE DES ACTIFS APPORTES ET MONTANT APPROXIMATIF  
DU PASSIF PRIS EN CHARGE**

L'actif apporté par la Société SA ELFA est estimé à 1 067 313 euros.

Le passif pris en charge est estimé à 3 919 euros.

**III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES**

**SA ELFA, SOCIETE ABSORBEE**

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires H T : | / euros         |
| Capital social :         | 38 200 euros    |
| Capitaux propres :       | 1 063 394 euros |
| Total du bilan :         | 1 067 313 euros |
| Total des effectifs :    | /               |

## **SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR**

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires H T : | 1 167 274 euros |
| Capital social :         | 115 000 euros   |
| Capitaux propres :       | 752 404 euros   |
| Total du bilan :         | 1 205 664 euros |
| Total des effectifs :    | 9 personnes     |

### **IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES**

Les Commissaires aux comptes de la Société SA ELFA sont :

. titulaire : Pascal MANU, demeurant professionnellement 55, rue Bellecombe, (69006) LYON,

. suppléant : Jean-Christophe BARBIER, demeurant professionnellement 55, rue Bellecombe, (69006) LYON,

La SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR, Société absorbante, n'étant pas concernée par les règlements imposant la désignation de Commissaires aux Comptes, celle-ci n'en est pas dotée.

### **V - TYPE D'OPERATION ENVISAGEE**

Restructuration interne afin de simplifier l'organigramme du Groupe composé des deux Sociétés et allègement des coûts de gestion.

### **VI - EVALUATION DES APPORTS**

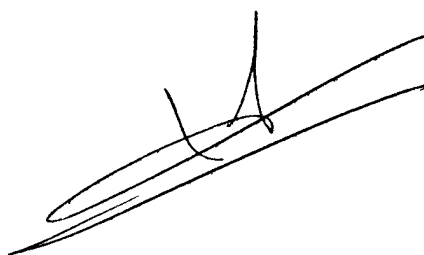
L'actif apporté sera évalué sur la base des valeurs comptables arrêtées au 31 Décembre 2011, conformément au règlement CNC 2004-01 (arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p. 10110).

Fait à LYON,  
Le 28 Novembre 2012.

**Driss ELBAZ**



**Philip FANGET**



## ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

DESIGNONS en qualité de commissaire à la fusion

Monsieur Pascal BOSSAET  
5 avenue Edouard Belin  
69290 CRAPONNE

Fait à Lyon, le 11 décembre 2012.

LE PRESIDENT

Y. CHAVENT

LE GREFFIER

I. FIBIANI

|                         |
|-------------------------|
| <b>G T C LYON</b>       |
| <b>l'ORIGINAL</b>       |
| Répertoire N° 272700    |
| Délivré le 11/12/12     |
| Ordonnance exécutoire   |
| au seul vu de la minute |
| (art 495 NCPC)          |
| Le Greffier             |